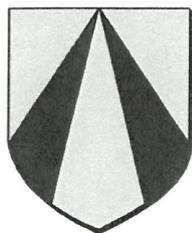


COMMUNE DE LAURAC

Département de l'Aude



ARRETE

2025_AT_17 ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de Laurac,

Vu le code de la route,

Vu les articles L2212-2 et L2213-2 du code général des collectivités territoriales.

Vu la demande de monsieur El David FACON Arboriste Elagueur à Villasavary, qui souhaite intervenir pour des travaux d'élagage chez monsieur . Cazes 1 place de l'église

Considerant qu'il convient de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes

ARRETE

INTERDICTION DE CIRCULER

RUE DE LA BOULANGERIE

DU 15 JUILLET AU 16 JUILLET 2025

De 7H30 à 19h30

Article 1 : La circulation sera interdite rue de la boulangerie du mardi 15 juillet au mercredi 16 juillet 2025 de 7h30 à 19h30

Article 2 : L'entreprise aura à sa charge la mise en place de la signalisation routière réglementaire, et sera responsable de tout accident ou incident pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation. La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Des panneaux interdisant l'accès à la rue de la Boulangerie seront installés aux entrées de celle-ci.

Article 4 : L'entreprise s'engage à faciliter aux mieux la circulation des habitants en cas d'urgence

Article 5 : Monsieur le commandant de gendarmerie de Bram, Madame le Maire, chacun en ce qui les concerne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur ;

Laurac, le 01 juillet 2025

Mme Yolande STEENKESTE,
Maire de LAURAC

